

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 5 MARS 2025

Date de la convocation
27.02.2025

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 28

L'an deux mille vingt cinq
le cinq mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LAMBERT

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER
(Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, M. VION, Mme TRAVOUILLO,
Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LIEBOT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER

Pouvoir de M. Philippe DUPUIS à M. Gilles ROUX

Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Sandrine LAMBERT

Pouvoir de Mme Sandra PROD'HOMME à Mme Nathalie LEGEARD

Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Bernadette VAUCELLE

OBJET DE LA DELIBERATION :

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) selon l'ordonnance du 26 août 2005, n° 2005- 1027 modifié par la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107 : « Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Dans le cadre du référentiel de la M57, le débat sur les orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum, avant le vote du budget primitif (CGCT Article L 5217-10-4)

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville. Il participe à l'information des élus et favorise

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le :12 MARS 2025.....

Publié le :12 MARS 2025.....

Notifié le :

la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport est prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il comporte les informations suivantes :

- ⇒ Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement,
- ⇒ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement,
- ⇒ Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette,
- ⇒ Les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Il est procédé à la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2025 joint à la présente délibération, pour lequel un débat a lieu.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2025 et après avoir délibéré, ADOPTE, par 25 voix « pour » et 3 abstentions, le rapport d'orientations budgétaires 2025.

La secrétaire de séance,
Sandrine LAMBERT



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 MARS 2025

SOMMAIRE

Préambule

LES DONNEES GENERALES POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET

- I. Contexte international / Européen et national
- II. Le Projet de Loi de finances 2025 (PLF 2025)
- III. La situation de la collectivité

ANALYSE RETROSPECTIVE 2023-2024

- IV. Les soldes intermédiaires de gestion (épargne)
- V. Evolution des dépenses de fonctionnement
- VI. Evolution des recettes de fonctionnement
- VII. Structure de la dette
- VIII. Les budgets annexes

LES ORIENTATIONS POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET

- IX. Hypothèses d'évolution des dépenses et recettes 2024 - 2025
- X. Plan pluriannuel d'investissement

Préambule

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) selon l'ordonnance du 26 août 2005, n° 2005- 1027 modifié par la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107 : « *Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.* »

Mais dans le cadre du référentiel de la M57, le débat sur les orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum, avant le vote du budget primitif (CGCT, Article L5217-10-4).

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif. Ce rapport est prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Il comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- Les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être accessible de manière dématérialisée, site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après son adoption (Décret 2016-834 du 23 juin 2016).

Il est transmis au Président de la Communauté de communes dans les quinze jours qui suivent sa tenue (Décret 2016-841 du 24 juin 2016).

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2025.

LES DONNEES GENERALES POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET

1 / Le contexte international / européen et national

1/ L'environnement économique (Source Caisse d'épargne)

Monde : les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.

La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.

La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.

A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre, mais cela va-t-il durer ?

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4^{ème} trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Inflation : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3^{ème} trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre. Notre estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4^{ème} trimestre). Pour l'année 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, nous prévoyons l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

Nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

de nombreuses mesures présentées par le gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses

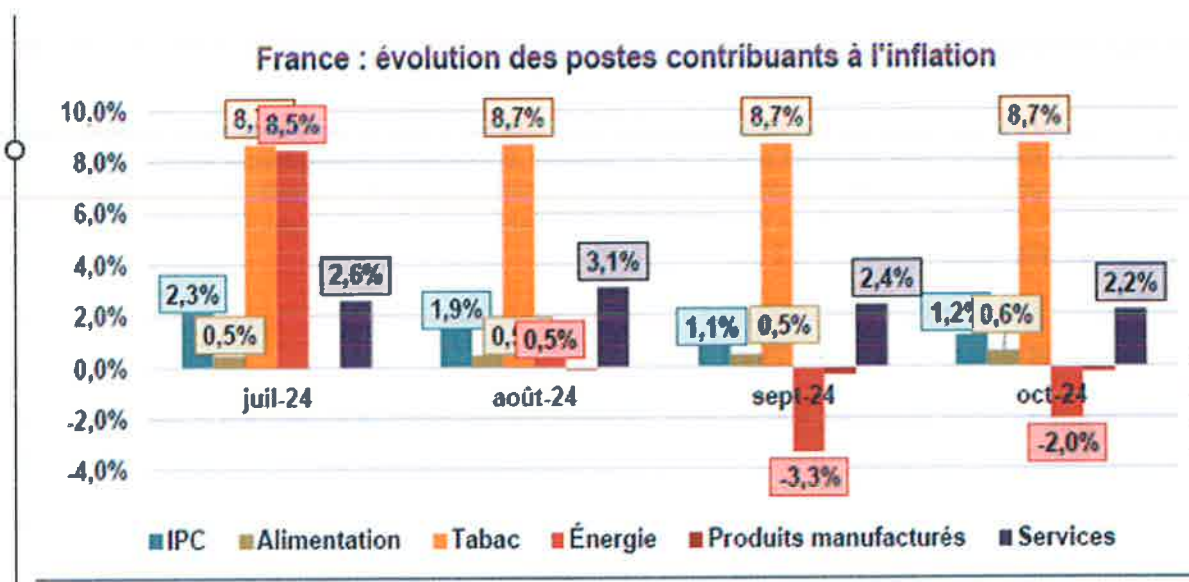
Des chiffres clés :

Le résumé des grandes tendances à venir pour l'année 2025

	2024	2025
Croissance	+1.1 %	+ 0.9%
Déficit public	-6.1%	-5.0%
Endettement (en % du PIB)	111.9%	114.7%
Inflation	2.3%	1.75%

Pour ce qui est de l'inflation, il est estimé une atténuation, mais elle demeure malgré tout incertaine compte tenu du contexte géopolitique.

(Source Finances Active)



2/ Le projet de Loi de finances 2025

Le **Projet de loi de finances 2025** a été présenté à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal.

Le nouveau gouvernement de Michel Barnier entendait faire évoluer le texte initial. Celui-ci ambitionnait de redresser les comptes publics par des **hausse de recettes fiscales de 19,3 milliards d'euros, des économies sur les dépenses de l'État de 21,5 milliards d'euros et une contribution des collectivités locales de 5 milliards d'euros.**

Les motions de censure déposées ont engendré la démission du gouvernement, repoussant ainsi le vote du budget.

Le gouvernement BAYROU ayant été nommé courant décembre 2023 et devant l'impossibilité de voter un budget pour 2025 avant le 1^{er} janvier 2025, le Gouvernement a déposé un projet de loi spéciale. Celui-ci vise à garantir la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics dès le 1^{er} janvier 2025.

La PLF 2025 a été voté tardivement soit le 6 février 2025,

De points d'attention sont à retenir pour la construction du budget 2025.

Les points d'attention sont les suivants :

- Le principe veut que les **PSR (Prélèvement sur recettes) 2025** soient **équivalent à 2024**, cela implique que le versement du PSR sera fait en fonction du droit **en vigueur (par 1/12^{ème} pour la commune)** et le cas échéant engendrera une régularisation ultérieure.
- La Dotation Globale Forfaitaire (DGF) devrait subir le même sort à **savoir DGF 2025=DGF2024 avec versement par 12^{ème}.**
La PLF 2025 prévoyait **une stabilisation** du montant global voir une augmentation de la péréquation. La LF 2025 prévoit une **revalorisation de 150 millions d'euros. Une inconnue demeure sur le mode de calcul utilisé pour la répartition entre collectivité.**
- **Les autres dotations (ex DRCRTP ou FDPTP) qui servent de variable d'ajustement vont également être minorées de 478 millions d'euros dont 250€ en moins pour le bloc communal.**

Les mesures actées sont les suivantes :

- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, passant de +3.9% à **+1.7%**
- Taux de cotisation CNRACL : Cotisation employeur de +30.65% à **+31.65% au 1^{er} janvier 2025 et augmentation de 3 points/ an, le taux passe donc en 2025 à 34.65% et continuera d'évoluer pour atteindre 43.65% en 2028**
- Modification du taux de cotisation maladie URSAFF : 9.88% à **8.88% en 2024 et retour à 9.88% en 2025**
- **Poursuite de la prise en compte de la correction des indicateurs financiers et fiscaux (prise en compte de à hauteur de 60% en 2025 contre 90% en 2024)**

- **Suppression de la révision du FCTVA : maintien à 16.404%**
- **Mise en place du dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales « DILICO ».**

L'investissement devra quant à lui être maîtrisé car :

- **Le fond vert diminue et passe de 2.5 Milliards d'euros à 1 Milliard d'Euros**
- **La DETR est sanctuarisée mais la DSIL est rabotée de 150 millions d'euros**
- **L'effort demandé aux Collectivités est ramené à 2.2 milliards d'euros contre 5 milliards préalablement exprimé.**

Le vote tardif de la PLF 2025 en février 2025 plonge les collectivités dans le flou et induit à la prudence.

III / La situation de la commune :

En **2024**, les efforts poursuivis, vont permettre d'obtenir **un résultat d'exercice excédentaire** et en hausse par rapport à l'année précédente.

La gestion des activités par service gestionnaire **a permis de maîtriser les dépenses** au niveau du fonctionnement en poursuivant les actions d'investissement engagées depuis 2023 telles que poursuite de la mise en place de télégestion, remplacement de chaudière par des chaudières plus performantes et moins énergivores, passage aux LED de certains éclairages.

L'année 2024 a été marquée par le **transfert de compétence de l'éclairage public au Syndicat Energie Vienne** qui aura un impact sur le budget en 2025 en termes de dépenses de fonctionnement et en 2028 en termes de dépenses sur l'investissement.

La commune ayant repris à son compte la restauration scolaire en aout 2023, soit une demi année, l'impact sur le budget de fonctionnement 2024 est plus important malgré des recettes perçues (cantine à 1 euro avec remboursement par l'état de 3€ par repas).

La bonne évaluation des fluides combinée à une consommation maîtrisée et un coût n'ayant pas subi de fortes augmentations ont permis de stabiliser le budget alloué.

De plus, la partie investissement a été maîtrisée et n'a porté que sur des opérations financées en moyenne à hauteur de 50%, ce qui a limité la part de la ville. Cette année, les investissements ont été réalisés et réglés en majeure partie dans l'année, de ce fait, les restes à réaliser pèseront moins dans l'élaboration du budget 2025.

L'année 2025, voit la mise en place d'un budget **M4 Mobilités LOUDUN** qui aura pour impact **l'absence de perception des recettes de vente de billets de train sur le budget Ville** mais également d'en **supprimer la dépense**.

La ville et les services ont poursuivi les efforts pour maintenir le cap. La ville de LOUDUN a la volonté de poursuivre ses actions engagées tout en maîtrisant ses dépenses.

A savoir :

- Poursuivre la **Revitalisation du centre-ville** au travers de l'Opération de Revitalisation du Territoire en **lançant l'opération de réhabilitation de l'ilot des marchands dont le permis de construire valant permis de démolir a été déposé le 31 décembre 2024.**
- **Agir à la sauvegarde de l'environnement et à la gestion des eaux pluviales**
- **Poursuivre ses actions de transition écologique**

Les orientations budgétaires 2025, sont **des orientations basées sur la stabilité des finances communales tout en tenant compte de leur fragilité dans un contexte politique actuel mouvementé. Néanmoins, les capacités financières de la ville permettent d'entrevoir quelques investissements nécessaires à la vie de la cité.**

ANALYSE RETROSPECTIVE 2023-2024

IV / LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (L'EPARGNE)

Définitions :

Epargne de gestion : correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.

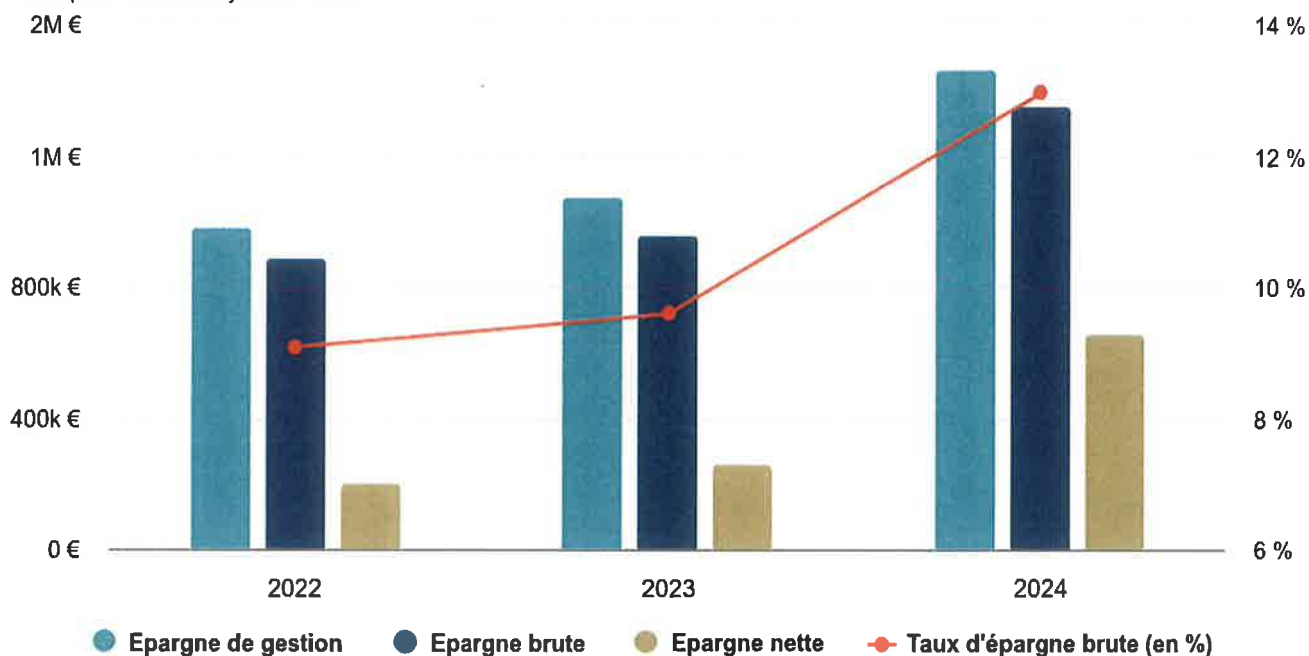
Epargne brute : correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel.

Epargne nette/disponible : L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette, hors réaménagement financé par emprunt et remboursement de la dette récupérable, est appelée épargne nette. Elle représente la part disponible pouvant être consacrée au financement des investissements

	Rétrospective			Evolution 2024/2023 en%
	2022	2023	2024	
Impôts et taxes (sauf 731) : AC, FNGIR, FPIC	2 070 610	1 842 583	1 604 771	- 12,91%
Fiscalité locale (731) : TF, taxes Elec, taxes droits mutation, droits place	4 418 945	4 702 731	4 960 130	5,47%
Dotations et participations (74)	2 587 385	2 682 499	2 937 668	9,51%
Autres recettes d'exploitation	695 065	753 614	1 094 672	45,26%
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 772 006	9 981 426	10 597 241	+ 6,17%
Charges à caractère général (chap 011)	2 657 228	2 992 575	3 063 318	2,36%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	5 125 909	5 019 413	4 967 449	- 1,04%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	998 169	854 728	907 783	6,21%
Charges financières (chap 66)	92 543	121 441	113 031	- 6,93%
Autres dépenses de fonctionnement	9 634	25 237	28 836	14,26%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 883 484	9 013 393	9 080 417	+ 0,74%
Epargne de gestion	981 988	1 076 646	1 467 759	
Intérêts de la dette (art 66111)	96 005	121 613	114 967	
Epargne brute	885 983	955 033	1 352 792	
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	681 891	690 859	693 831	
Epargne nette	204 092	264 174	658 960	
FCTVA (art 10222)	344 094	154 332	130 434	
Subventions (chap 13)	609 180	264 024	320 723	
Emprunts	0	0	0	
Autres recettes	41 510	24 428	36 705	
Total des recettes réelles d'investissement	994 784	442 785	487 862	
Sous-total dépenses d'équipement	1 217 798	924 766	1 049 591	
Autres investissements hors PPI	0	1 174	0	
Remboursement capital de la dette (chap 16)	681 891	690 859	693 831	
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	
Capacité d'investissement résiduelle	0	0		
Total des dépenses réelles d'investissement	1 899 689	1 616 799	1 743 422	
Fonds de roulement en début d'exercice	1 894 105	1 877 300	1 671 319	
Résultat de l'exercice	- 16 383	- 205 981	754 316	
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 877 722	1 671 319	2 425 635	
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	7 940 835	7 258 944	6 568 084	
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	7 258 944	6 568 084	5 874 253	

Les épargnes et Taux d'épargne brute

Principal > scénario janvier 2025



Les recettes entre 2023 et 2024 augmentent dans la globalité de + 6.17%, même si la fiscalité reversée diminue (-12.91%).

En effet, l'attribution de compensation de la part de la CCPL diminue suite aux différents transferts de compétence : - 225 205€ entre 2022 et 2023 et - 239 899€ entre 2023 et 2024.

Quant aux dépenses, elles sont en légère augmentation (+ 0.74%). La diminution des charges de personnel (- 1.04%) et des charges financières (- 6.93%) permettent de maîtriser l'impact de la dépense des charges à caractère général dont l'augmentation est principalement due au poste lié à la restauration scolaire.

Cet effort ainsi que la hausse des recettes (notamment l'éligibilité à la DSR cible : 199 439€) ont pour **effet d'augmenter l'épargne de gestion**.

Malgré une légère augmentation du remboursement du capital de la dette entre 2023 et 2024 (Emprunts à amortissements progressifs), il est constaté **une épargne nette positive et en augmentation**

La capacité de désendettement en 2024 est de 4.34 ans. (Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans).

Il s'agit de l'encours de dette/épargne brute. Pour rappel, en 2023 ce ratio était de 6.88 ans.

De plus, le ratio annuités /recettes réelles de fonctionnement porte sur **7.63 %**, à savoir 7.63 % des recettes réelles sont consacrées au remboursement de la dette en intérêts et capital. On considère le ratio critique lorsque plus de 20 % des recettes sont consacrées au remboursement des annuités.

(Pour rappel en 2023 = 8.14%)

V / EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Libellé	2023	2024	2025 Prévision
011	Charges à caractère général	2 992 575	3 063 318	3 250 000
012	Charges de personnel	5 019 413	4 967 449	5 204 000
65	Autres charges de gestion	854 728	907 784	984 127
66	Charges financières	121 441	113 031	97 761
67	Charges exceptionnelles	131	93	100
68	Dotations aux provisions	0	13 500	29 300
014	Atténuation de produits	25 106	15 243	29 192
	Total	9 013 394	9 080 418	9 594 480

1) Les charges à caractère général (compte 011)

Les charges à caractère général évoluent en général en fonction des prix des matières premières, des denrées alimentaires et autres fournitures, mais également des contrats de maintenance.

Depuis plusieurs années, la collectivité maintient ses objectifs de diminution des charges de fonctionnement en adaptant le service rendu aux usagers mais en maintenant la qualité. La mise en place des services gestionnaires depuis 2023 permet un suivi plus affiné de la dépense, ainsi que la mise en place du service facturier (SFACT).

L'effort de maîtrise des charges à caractère général est poursuivi et la variation de ces charges porte sur +2.36 % en 2024 par rapport à 2023.

Les achats (chapitre 60), notamment les fluides, ont fortement diminués entre 2023 et 2024 (-212 172€)

Par contre les services extérieurs (chapitre 61), notamment la restauration scolaire, la maintenance et les assurances, ont augmenté (+ 237 690€)

Les autres chapitres restent stables.

2) Les charges de personnel et frais assimilés (compte 012)

L'effectif est composé au 1^{er} janvier 2025 de 105 agents titulaires contre 104 au 1^{er} janvier 2024 et 24 agents contractuels (CDG86) contre 21 en 2024.

En 2024, il y a eu 3 départs en détachement, 4 départs à la retraite et un agent décédé.

Pour 2025,

Les dépenses de personnel seront en augmentation d'environ **4.70%** par rapport aux dépenses réelles de 2024

Notamment par :

- L'évolution du taux de cotisation CNRACL : l'accroissement des cotisations des employeurs territoriaux par une augmentation de 4 points. Ce taux a été porté de 30.65% à 31.65% au 1^{er} janvier 2025 puis a été ajouté 3 points supplémentaires pour le porter à **34.65%**.

L'augmentation sera progressive et de 4% tous les ans jusqu'en 2028 pour atteindre 12% au final soit **43.65% au 1 janvier 2028**.

- Le taux de cotisation maladie URSSAF (part employeur) avait été abaissé à titre dérogatoire en 2024 à 8.88%, mais en 2025 il retrouve son taux historique de **9.88%**
- La valorisation possible du SMIC en 2025 à +1.88% (donnée estimée par INSEE)
- L'impact du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
- Baisse possible des signatures de nouveau Contrat Aidé par l'Etat aura pour conséquence une absence de recettes et une augmentation du recours à l'emploi contractuel.

La maîtrise des dépenses de charge de personnel est toujours un objectif pour l'année 2025.

3) Les atténuations de produits (compte 014)

Le dégrèvement de taxe sur les logements vacants reste stable.

4) Les autres charges de gestion courante (compte 65)

Les charges de gestion courante comprennent essentiellement les indemnités des élus, la contribution au SDIS, la subvention à l'OGEC, les subventions versées pour le CCAS et le cinéma ainsi que les subventions aux associations.

Concernant la contribution au SDIS, une augmentation de 4.97% a été constatée en 2023.

En 2024, la contribution au SDIS a été de 138 926€, soit 2.95% d'augmentation par rapport à 2023 dont la subvention s'élevait à 134 948.88€.

En 2025, cette contribution s'élèvera à 146 733.22€, soit **5.62%** d'augmentation.

En 2024, la Commune, au travers de sa politique sociale a versée au CCAS une subvention d'environ 302 000€ comme en 2023, (contre 455 000 € en 2022). Pour 2025, cette subvention devrait s'élever à 250 000€.

La subvention accordée au cinéma en 2024 était de 120 000€, subvention en hausse due à l'augmentation des fluides et des charges salariales. En 2025, cette subvention s'élèverait à 77 000€.

Concernant le versement des subventions aux associations, il a fait l'objet d'une adaptation en fonction des activités exercées, ou non, par les associations. Le montant global versé en 2023 a été de 97 050 € et a donc diminué de 17 105 € par rapport à 2022. En 2024, le montant s'élevait à 92 666 € soit une légère adaptation des subventions versées. En 2025, il est prévu de verser environ 78 000€.

La politique de la Commune reste axée sur le développement des associations au travers de la mise à disposition de matériel et de personnel communal pour aider les associations dans la conduite de leurs manifestations. De plus, les équipements liés à leur activité sont mis gracieusement à disposition des associations. Une politique de location de salle a été instituée, associée à une politique tarifaire de location au bout de la 2^{ème} location.

Ce point fait toujours l'objet des priorités politiques et pour cela la commune s'appuie sur **le service vie associative et Événementiel**, guichet unique pour faciliter la vie des associations.

5) Les charges d'intérêts de la dette (compte 66)

Les charges financières (remboursement des intérêts d'emprunts) doivent diminuer à partir de 2025. La volonté de la Commune de ne pas emprunter depuis 2022 ne va pas entraîner de charges supplémentaires sur ce poste.

Il est précisé que **7.63%** des recettes réelles de fonctionnement sont consacrées au remboursement de la dette (capital + intérêts).

6) Les charges exceptionnelles (compte 67)

Les charges exceptionnelles concernent des régularisations suite à des annulations de recettes.

7) Provisions pour risques (compte 68)

Pour 2024, une provision pour contentieux a été inscrite à hauteur de 3 500€ et un versement à hauteur de 2 000€ a été fait. Pour 2025, 1 contentieux étant en cours, il conviendra de prévoir une somme avoisinant les 10 000€.

VII/ EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Libellé	2023	2024	2025 Prévisions
70	Vente de produits	556 409	612 981	478 727
73	Impôts et taxes	6 545 314	6 564 902	6 512 423
74	Subventions d'exploitation	2 682 499	2 937 668	2 999 701
75	Autres produits de gestion	87 782	93 124	128 770
76	Produits financiers	61	76	76
77	Produits exceptionnels (Hors cessions)	41 636	196 149	5 000
78	Reprise sur provisions	0	10 258	10 000
013	Atténuation de charges	67 725	182 084	52 500
	Total	9 981 426	10 597 242	10 187 197

1) Produits des services et du domaine (compte 70)

Les produits des services sont toujours en augmentation chaque année.

Il est précisé que les tarifs de prestations exercées par la ville pour « le compte de » ont été révisés afin de tenir compte du contexte économique (facture énergétique et hausse salariale). De plus, la politique tarifaire des locations de salle et autres matériels a été révisée et maintenue en 2024.

Pour 2025, avec la création du budget « Mobilité Loudun », il n'y aura plus la recette concernant la vente des billets SNCF au point transport (121 000€). De ce fait, les recettes espérées sont vues à la baisse.

2) Impôts et taxes (compte 73)

Depuis la loi n°2017-1837 de finances pour 2018 du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.

En 2025, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2024, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,039, soit une **augmentation forfaitaire de 1,7 %** (contre 3.9% en 2024) de la base de calcul des propriétés bâties (hors locaux professionnels) et non bâties. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon.

Lors de la mise en œuvre du pacte financier et fiscal, la CCPL a acté le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement communale perçue par les communes à hauteur de 90% des recettes de taxes perçues sur les zones d'activités et 10% des recettes perçues sur le reste du territoire.

Il est estimé que la commune au titre de la zone Viennopôle pourra être redevable d'environ 30 000€ (3 terrains sont en cours de viabilisation pour cession et construction et la CCPL a le projet de construction d'une pépinière d'entreprises). Ces projets n'ayant pas eu lieu en 2023 mais maintenu en 2024 se poursuivront en 2025.

Les 90% des recettes perçues par la commune est fonction du nombre de constructions. A titre d'information, en 2022 : 25 et 2023 : 26 permis de construire délivrés et en 2024 : 24,

Compte tenu de la conjoncture actuelle, il n'est pas espéré une augmentation de cette taxe.

Pour ce qui est de la fiscalité :

	Bases 2024 (Etat 1288M) (+3,9%)	Taux 2024 +2%	Produits 2024	Bases 2025 prévisionnelles (+1,7%)	Taux 2025 (+0%)	Produits 2025	Bases 2025 prévisionnelles (+1,7%)	Taux 2025 (+1 %)	Produits 2025	Bases 2025 prévisionnelles (+1,7%)	Taux 2025 (+1,5 %)	Produits 2025	Bases 2025 prévisionnelles (+1,7%)	Taux 2025 (+2 %)	Produits 2025
Taxe d'habitation résidences secondaires	624 441	26,17%	163 456	635 056	26,17%	166 194	635 056	26,43%	167 845	635 056	26,56%	168 671	635 056	26,69%	169 497
Taxe habitation logements vacants	309 684	26,17%	81 045	314 949	26,17%	82 422	314 949	26,43%	83 241	314 949	26,56%	83 650	314 949	26,69%	84 060
	934 125		244 501	950 005		248 616	950 005		251 086	950 005		252 321	950 005		253 556
Foncier bâti (TFPB)	8 380 456	40,46%	3 395 798	8 522 924	40,46%	3 448 375	8 522 924	40,86%	3 482 467	8 522 924	41,07%	3 500 365	8 522 924	41,27%	3 517 411
Compensation (coeff correcteur)			738 959			738 959			709 179			709 179			709 179
Foncier non bâti (TFPNB)	206 645	50,44%	104 232	210 158	50,44%	106 004	210 158	50,94%	107 054	210 158	51,20%	107 601	210 158	51,45%	108 126
TOTAL produit fiscal attendu			4 483 490			4 541 954			4 549 786			4 569 466			4 588 272
Produit supplémentaire sur l'année									7 832			27 512			46 318
Produit supplémentaire par rapport à N-1						58 464			66 296			85 976			104 782

Pour 2025, avec l'augmentation des bases fiscales (+ 1.7%), la commune peut espérer un produit de **4 541 554€**, soit une augmentation de **58 464€**, et sans prévision d'augmentation du taux d'imposition.

3) Dotations et participations (compte 74)

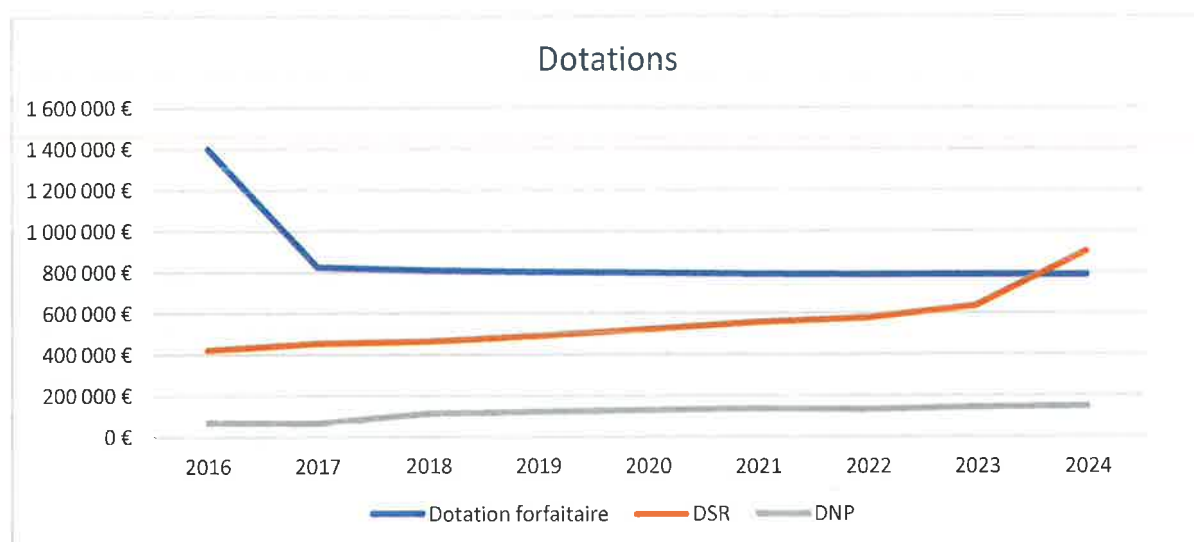
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dotation forfaitaire	801 566 €	797 124 €	791 172 €	786 711 €	785 780,00 €	785 388 €	784 177 €
DSR	491 634 €	523 289 €	557 290 €	578 386 €	636 892,00 €	901 772 €	956 818 €
DNP	124 345 €	131 362 €	137 074 €	132 092 €	143 186,00 €	148 208 €	147 863 €
Total	1 417 545 €	1 451 775 €	1 485 536 €	1 497 189 €	1 565 858 €	1 835 368 €	1 888 858 €

La Dotation Sociale Rurale (DSR) est composée de trois fractions : DSR Centre bourg, DSR de péréquation et une DSR cible.

En 2024, la commune de Loudun était éligible à la DSR cible pour un montant de 199 439€.

La loi de finances de 2025 prévoit l'augmentation de la dotation de soutien aux communes, à avoir Dotation de solidarité rurale (DSR) 150 M€ et 140M€ sur la Dotation de Solidarité urbaine (DSU).

La commune de LOUDUN peut donc espérer une stabilité de ses dotations, dont le montant n'est pas connu à ce jour et semblerait toujours éligible à la DSR Cible.



Les dotations sont à peu près stables, situation peu satisfaisante du fait de l'augmentation des charges de fonctionnement.

4) Atténuations de charges (compte 013)

L'aide financière perçue en 2024 pour les contrats aidés ne sera pas à la même hauteur en 2025.

En 2024, ce chapitre a augmenté fortement car il y a eu des remboursements sur la consommation électrique et gaz, des remboursements pour décharge d'activité de service (DAS) ainsi que des aides aux contrats aidés.

En 2025, il n'est pas espéré de remboursement sur la consommation de gaz et électrique, du fait des réajustements faits en 2024.

5) Autres produits de gestion courante (compte75)

Ce chapitre comporte essentiellement les revenus des immeubles, comme le loyer de la gendarmerie, les loyers des boutiques éphémères, le centre équestre ainsi que la location des salles des fêtes.

Pour 2025 le remboursement d'Eaux de Vienne sera à la baisse.

6) Produits financiers (compte76)

Ce chapitre comporte les intérêts de parts sociales du Crédit agricole.

7) Produits exceptionnels (compte77)

Ce chapitre comporte des cessions, des remboursements et des régularisations.

L'année 2024, a été marquée par la cession de l'immeuble sis avenue de Leuze.

L'emprise nécessaire à la future caserne de gendarmerie n'a pas eu lieu mais pourrait intervenir en 2025.

Il est prévu en 2025 la cession de l'immeuble de l'îlot des marchands. (Inscription des crédits au chapitre 024 en investissement)

VII / STRUCTURE DE LA DETTE

Synthèse de la dette au 01/01/2025

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 844 543 €	1,63%	10 ans et 11 mois	5 ans et 8 mois	18

LEXIQUE:

Durée de vie moyenne

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. La DVM = somme des $(Ci \times i)$ / somme des Ci où : Ci représente le capital amorti la i-ème année.

Durée de vie résiduelle

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

Dette par nature

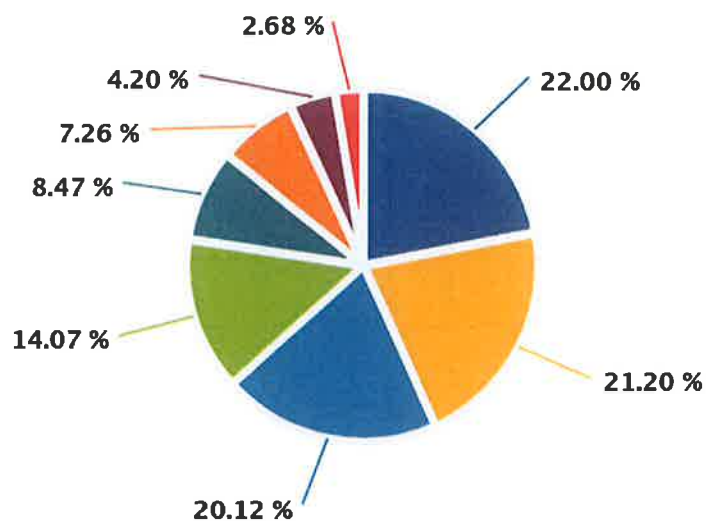
	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	17	5 420 375 €	1,47%
Revolving non consolidés	1	424 167 €	3,79%
Revolving consolidés		0 €	0,00%
Total dette	18	5 844 543 €	1,63%
Total dette + disponible		5 844 543 €	

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	4 925 375 €	84,27%	1,21%
Variable	919 168 €	15,73%	3,92%
Ensemble des risques	5 844 543 €	100,00%	1,63%

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	1 286 079 €	22,00%
CREDIT AGRICOLE	1 238 865 €	21,20%
CAISSE D'EPARGNE	1 176 117 €	20,12%
CREDIT MUTUEL	822 257 €	14,07%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	495 000 €	8,47%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	424 167 €	7,26%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	245 447 €	4,20%
Autres prêteurs	156 609 €	2,68%
Ensemble des prêteurs	5 844 543 €	100,00%



Dette par année

	2025	2026	2027	2028	2029	2034
Encours moyen	5 531 834,72 €	4 913 726,03 €	4 296 226,37 €	3 670 917,82 €	3 056 788,53 €	1 221 405,75 €
Capital payé sur la période	634 635,86 €	612 356,20 €	620 643,75 €	629 196,56 €	595 897,91 €	229 884,55 €
Intérêts payés sur la période	86 906,83 €	72 542,17 €	62 478,98 €	51 925,50 €	40 828,08 €	12 789,83 €
Taux moyen sur la période	1,51%	1,42%	1,39%	1,34%	1,24%	1,01%

En 2024, 2 emprunts échus.

Pour 2025, 3 emprunts seront échus.

VIII/ Les budgets annexes

Le budget Cinéma Cornay

Evolution des dépenses et des recettes

CHAPITRES		DEPENSES			CHAPITRES		RECETTES			Variation en %	
N°	LIBELLE	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Variation en %	N°	LIBELLE	CA 2022	CA 2023		CA 2024
011	Charges à caractère général	76 251,74	94 115,69	91 875,35	-2,38	70	Ventes de produits	77 172,17	87 033,25	94 936,95	9,08
012	Charges de Personnel	69 020,22	71 859,88	83 926,87	16,79	74	Subventions Exploitations	58 674,96	65 073,72	126 175,74	93,90
65	Autres Charges de gestion	2,31	3,00	2,30	-23,33	75	Autres produits de gestion	0,00	672,50	756,39	12,47
66	Charges Financieres	1 440,57	895,61	379,91	-57,58	77	Produits Exceptionnels	91,56	60,82	0,00	-100,00
67	Charges Exceptionnelles	92,41	0,00	70,24							
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00		002	Excédent Antérieur Reporté				
014	Rabais Ristournes Remises					013	Atténuations de charges			25,00	
	<u>Opérations d'ordre</u>										
023	Virement Section invest Capital										
023	Virement Section invest Travaux					72	Production Immobilisée				
68	Dotations aux amortissements	8 036,20	7 673,02	1 381,74	0,00	77	Produits Exceptionnels				
	TOTAL	154 843,45	174 547,20	177 636,41			TOTAL	145 938,69	152 840,29	221 894,08	
							Excédent de l'exercice	-8 904,76	-21 706,91	44 257,67	
							Excédent reporté N-1	20 991,15	4 632,52	-17 074,39	
							Virement Section investissemnt N+1	7 453,87			
							EXCEDENT A REPORTER N+1	4 632,52	-17 074,39	27 183,28	

En 2024, le chapitre 011 présente une baisse de -2.38% due à la maîtrise des fluides. La hausse de la fréquentation a permis une augmentation des recettes (chapitre 70). Cependant, les recettes perçues ne permettent pas de couvrir à la fois les charges à caractère général et celles du personnel. En 2024 la subvention avait été doublée passant de 60 000€ à 120 000€.

Les budgets Lotissements

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20250305-2025-2-1-DE
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025

BUDGET Lotissement de la Route de Mazault

Il reste 2 parcelles à vendre sur le budget du lotissement Mazault.

Ce budget est excédentaire d'environ 134 000€.

Il est prévu en 2025 de virer un montant de 50 000€ au budget de la ville.

BUDGET Lotissement de la casse au ruisseau

La tranche 1 est achevée et toutes les parcelles ont été cédées.

La tranche 2 est en cours de commercialisation. Il reste 4 parcelles à vendre sur les 15 viabilisées.

LES ORIENTATIONS POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2025

HYPOTHESES D'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES COURANTES POUR 2025

	CA 2022	CA 2023	Evolution %	CA 2024	Evolution %	BP 2025	Evolution %	
011	2 657 228	2 992 575	12,62	3 063 318	2,36	3 250 000	6,09	DSP Restauration scol. Tête d'affiche Augmentation contrats maintenance Réparation parquet gymnase
012	5 125 909	5 019 413	-2,08	4 967 449	-1,04	5 204 000	4,76	
014	9 439	25 106	165,98	15 243	-39,29	29 192	91,51	Augmentation cotisations CNRACL et URSSAF
65	998 169	854 728	-14,37	907 783	6,21	984 127	8,41	OPAHRU Contribution Energies Vienne
66	92 543	121 440	31,23	113 031	-6,92	97 761	-13,51	
67/68	195	131	-32,82	13 593		29 400	116,28	
Total des dépenses de gestion courante	8 883 483	9 013 393	1,46	9 080 418	0,74	9 594 480	5,66	Aides CAE en moins Remboursement gaz et élec en moins
73	6 489 133	6 545 313	0,87	6 564 902	0,30	6 512 423	-0,80	
74	2 587 385	2 682 499	3,68	2 937 668	9,51	2 999 701	2,11	Vente billets point transport en moins (nouveau budget mobilités) Recettes tête affiche
013	137 440	67 725	-50,72	182 084	168,86	52 500	-71,17	
70	433 044	556 410	28,49	612 981	10,17	478 727	-21,90	Reversement excédent lot. Mazault
75	83 518	87 782	5,11	93 124	6,09	128 770	38,28	
76/77/78	41 062	41 697	1,55	206 482	395,20	15 076	-92,70	Cessions inscrites au 024 en investissement n'apparaissent pas au budget mais seront inscrites au CA.
Total des recettes de gestion courante	9 771 582	9 981 426	2,15	10 597 241	6,17	10 187 197	-3,87	
		968 033		1 516 823		592 717		

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20250305-2025-2-1-DE
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025

X/ PROGRAMMATION PLURIANNELE DES INVESTISSEMENTS

L'année 2025 est à nouveau marquée par la volonté politique **de ne pas faire d'emprunt** afin de respecter l'engagement pris lors du vote du budget primitif de 2021 et répondre à une des recommandations de la Chambre Régionale des comptes.

Néanmoins, la Collectivité va poursuivre notamment, les programmes d'investissements lancés, à savoir :

Politique Rénovation du Patrimoine / Revitalisation du Centre-ville :

Le programme de soutien à la rénovation des façades se poursuit au travers de la convention signée avec la fondation du patrimoine, mais surtout au travers **de l'OPAH-RU**.

Ce programme a été engagé par la CCPL sur le territoire, et la Ville contribuera à hauteur d'un peu plus de 50 000€ (répartis en investissement et en fonctionnement). Ce dispositif est destiné à remettre sur le marché des logements vacants ou de permettre à certains propriétaires de faire des travaux d'amélioration de l'habitat afin de ne plus avoir d'habitats indignes sur le marché de la location.

De plus, le programme de **réhabilitation de l'ilot de la Rue des Marchands est lancé**. Le montage technique et financier de cette opération est bouclé et le bâtiment fera l'objet d'une cession au promoteur privé.

Une prévision budgétaire pourra être faite à hauteur de 25 000€ au niveau du budget principal afin de participer au déficit d'opération.

De plus, la poursuite du plan d'action de l'ORT permettra de lancer des aménagements en cœur de ville ainsi que l'élaboration d'un plan de circulation dans le cadre du plan AVELO3 dont la commune est lauréate.

Politique Environnementale :

L'appel d'offre infructueux n'a pas permis de démarrer les travaux sur le secteur de l'étang du Moulin Patron. Ce projet nécessite aujourd'hui de nombreux travaux de réaménagements à cause du ruissellement important des zones agricoles en direction du bourg.

La commune de Loudun, Eaux de Vienne et la CCPL par le biais d'un groupement de commande ont confié à NCA Environnement la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'optimisation de la gestion des effluents au droit du Pont de Pierre et la gestion des eaux pluviales au droit du site du Moulin Patron.

Le projet a été revu et l'enveloppe financière affectée aux travaux sera répartie sur un programme pluriannuel (2025 et 2026). Ce projet a reçu un financement au titre de la DETR 2024.

Politique Transition écologique :

La situation critique liée au changement climatique, impose à la collectivité d'engager une politique en faveur de la réduction des gaz à effet de serre.

La commune réaffirme sa volonté de conduire la transition énergétique appuyée par la mise en place de son plan sobriété. Ce programme a pour but de réduire son empreinte carbone mais également de réaliser des économies.

Elle se poursuivra donc en 2025. Le service patrimoine bâti poursuit la tournée de relevé des compteurs de fluides, cela permet de réagir rapidement à toute anomalie détectée et ainsi d'en réduire ladite consommation.

La collectivité poursuivra son programme de rénovation des toitures de l'Espace Culturel René Monory et du gymnase TURSINI avec pour objectifs de :

- ✓ Pérenniser les établissements publics ;
- ✓ Garantir la sécurité des usagers
- ✓ Réduire les déperditions thermiques ;
- ✓ Améliorer l'efficacité énergétique

A cela, pourrait s'ajouter des travaux de remplacement des menuiseries au musée Charbonneau Lassay et à l'école du chat botté, pour une meilleure isolation des bâtiments.

Enfin le remplacement des ampoules énergivores par des LED dans le parc luminaires d'éclairage public est un programme à réaliser sur plusieurs années qui débutera en 2027. Tous les travaux neufs sont systématiquement réalisés en LED.

Le programme de remplacement des ampoules dans les bâtiments par des ampoules LED va se poursuivre par le gymnase J.Tursini et le boudrome.

Politique Sécuritaire :

Dans le cadre de sa politique de préservation et d'amélioration du cadre de vie, pour prévenir les atteintes à l'ordre public dans tous ses versants (tranquillité, sécurité, salubrité publique), la municipalité de Loudun a déployé en 2023 la première tranche du dispositif de la vidéoprotection (cœur du système et un mat),

La seconde phase de travaux du programme pluriannuel a été déployée en 2024 et pour 2025, la 3^{ème} phase concernera la mise en place de nouvelles caméras en cœur de ville.

Ce projet est finançable à hauteur de 50% du HT, au titre de la DETR 2025.

Politique Travaux Régie :

Depuis plusieurs années ce poste avait fait l'objet d'une diminution afin de moins monopoliser le personnel sur ces travaux et permettre ainsi de faire des travaux d'entretien courant.

En 2024, la commune a réalisé **99 780€** de travaux en régie et il est prévu de poursuivre en 2025.

- Les dépenses prévues au PPI

Programmes	2024	2025	2026	Observations
Remboursement capital d'emprunt	693 850	634 636	612 356	
Fonds façades / Fondation patrimoine	46 000	10 000	10 000	
OPAH -RU (prime vacance et aide façade)		37 500	37 500	
Révision du PLU	50 000	0	0	
Vidéoprotection	60 000	55 500	60 000	Programme jusqu'en 2028 222 000€
Réserves Foncières	80 000	20 000	20 000	
Bassin orage les chevaux blancs	0	0	100 000	
Créer un nouvel espace de vie devant la mairie		0	0	
Signalétique relais info services en cv	20 000	1 000		
Signalétique des commerces en CV			25 000	
Reconfigurer les espaces de circulation et végétalisation			50 000	
Signalétique et mise en valeur parcours interet			25 000	Etude (2026)
Plan de circulation		36 000	50 000	AVELO (2025) plan de circulation (2026)
Programme voirie	150 000	170 000	150 000	voirie : 150 000€ Tranchée vidéoprotection : 20 000€
Eclairage public	36 000	30 000	30 000	remplacement candélabres suite accidents (remplacés automatiquement par leds) 30 000€
Remplacement des fenêtres de l'Hotel de ville (1ere tranche)	0	0	30 000	programme jusqu'en 2028 1 650 000€
Travaux de couverture à l'espace culturel René Monory		110 000		
Modernisation chauffage	60 000	0	0	espace Jeunes (26)
Travaux pluviale étang moulin patron	202 000	250 000	250 000	
Restauration mur cimetièrre		0	0	
Réfection énergétique école Chat botté	30 000	32 000		Portes et fenêtres bat Haut et bas (1 salle)
Cristallisation mur église St Jean	40 000	0	0	Maitrise CŒuvre en 2026
Musée charbonneau lassay	10 000	25 000	47 500	(chaudière 26 et menuiseries 25)
Restauration scolaire		58 000		Achat matériel suite à changement mode de gestion
Toiture Gymnase TURSINI		35 000		
Praticable gym		36 500		
Tribune rugby			85 150	
Rénovation énergétique Gymnase TURSINI			30 000	
Autres investissements (tous services confondus)	200 000	221 020	250 000	
Travaux Régie	100 000	100 000	100 000	
Sous-total	1 777 850	1 127 520	1 350 150	
Avec le remboursement capital emprunt et travaux regie		1 862 156	2 062 506	

Politique Revitalisation Centre-ville

Politique Environnementale

Politique Transition écologique

Politique sécuritaire

Politique Travaux

- Le financement du PPI

Programmes	2024	2025	2026	
FCTVA	123 000	100 000	135 000	
SUBVENTIONS	376 143	323 787	350 000	
Taxe aménagement	15 000	15 000	15 000	
Amortissements	840 000	850 000	850 000	
Prélèvement / Fonctionnement				
CESSIONS (024)	160 000	145 000	20 000	Ilot des marchands
Emprunts	0	0	0	
Total	1 514 143	1 433 787	1 370 000	
	-263 707	-428 369	-692 506	

En synthèse :

L'analyse de l'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 met en évidence la solidité financière de la commune, avec un résultat excédentaire qui témoigne d'une gestion rigoureuse et responsable des finances locales. Cet excédent offre des marges de manœuvre pour envisager de nouveaux investissements tout en préservant l'équilibre budgétaire et la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Dans un contexte économique incertain, marqué par des contraintes financières et des évolutions réglementaires, la commune adoptera une stratégie d'investissement prudente et raisonnée. L'objectif est de répondre aux besoins prioritaires des habitants, en maintenant un niveau d'équipement adapté et en renforçant l'attractivité de la Ville, tout en maîtrisant l'endettement et les charges de fonctionnement.

Ainsi, les orientations budgétaires proposées pour 2025 s'inscrivent dans une démarche de développement durable et équilibré, garantissant une gestion saine et pérenne au service des administrés